



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Vendredi 26 octobre 2018

## Mineurs Non Accompagnés

**À l'invitation des Présidents des Départements de Haute-Savoie et de l'Ain – Christian Monteil et Jean Deguerry – les présidents des Départements de Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon se sont réunis mercredi 24 octobre pour aborder collectivement le dossier des Mineurs Non Accompagnés.**

Accueillis par David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, les Présidents de la Haute-Savoie, de l'Ain, du Rhône, de l'Ardèche, les Vice-Présidentes en charge des affaires sociales de l'Isère, de la Loire, de la Drôme, ainsi que le Directeur de cabinet du Président de la Savoie et la Vice-Présidente de la Saône-et-Loire également présente, ont échangé durant deux heures sur cette problématique majeure à laquelle sont confrontés tous les Départements de France.

L'enjeu de cette réunion était de partager les points de vue sur les évolutions récentes de ce phénomène qui prend une ampleur inédite, sur les difficultés concrètes à faire face à l'importance de ces flux mais aussi sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les uns et par les autres pour assurer une prise en charge aussi humaine que possible de ces populations par définition ou supposées fragiles.

Plusieurs constats ont ainsi pu être unanimement partagés :

- ces flux de populations sont exponentiels depuis 2 à 3 ans et les coûts supportés par les collectivités pèsent non seulement de plus en plus lourdement sur leurs budgets (alors même qu'il s'agit d'une compétence d'État qui est compensée de façon totalement marginale à ce jour) mais obèrent aussi leur capacité à assurer une prise en charge optimum des publics concernés ;
- l'importance des premières heures et des premiers jours de prise en charge pour les phases d'évaluation de l'âge, d'identification et de mise à l'abri, qui conditionnent l'ensemble de la procédure et de la chaîne de responsabilités qui s'ensuivent ;
- l'évolution d'une partie des populations prises en charge constatée depuis cet été qui manifeste l'existence de filières organisant les déplacements ;
- l'importance du « nomadisme » de ceux qui ne sont pas pris en charge et qui passent d'un Département à l'autre, sans capacité de suivi par et pour les collectivités ;
- l'immense difficulté de l'Éducation Nationale à accueillir les jeunes pris en charge par les Départements pour leur proposer un cursus de formation ou d'apprentissage et l'incapacité de l'État à proposer un avenir à ceux qui sortent du dispositif départemental après plusieurs mois ou années d'accompagnement et de soutien ;
- la menace réelle que fait peser l'évolution de ce phénomène sur la prise en charge de l'enfance en danger (au titre de l'ASE) qui est une des missions essentielles des Départements ;

Au-delà de toutes considérations politiques et animés par le réel souci de prendre en charge de façon humaine et responsable ceux parmi ces jeunes qu'ils ont vocation à accueillir, les élus des collectivités présentes sont convenus de :

- poursuivre leurs travaux en commun et de mettre en place un groupe de travail pour affiner les pratiques et les usages à partager ;
- saisir tous les parlementaires des territoires concernés pour les sensibiliser sur les enjeux de cette problématique et pour faire remonter au Gouvernement les inquiétudes des élus et des collectivités concernés sur l'évolution de ces phénomènes ;
- demander au Gouvernement la mise en place d'un fichier centralisé au niveau national qui facilite l'identification et le suivi des jeunes ainsi que l'accès généralisé aux outils qui permettent de déterminer dans les meilleurs délais l'âge de la personne accueillie ;
- présenter une motion lors du prochain congrès de l'ADF (à Rennes les 7, 8 et 9 novembre) pour défendre ces revendications et continuer de mettre en avant ce dossier majeur ainsi que les plus vives inquiétudes qu'il suscite au regard des réalités humaines et sociales qu'il révèle.

## **CONTACTS PRESSE**

### **Département de l'Ain Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand  
Tél. 04 74 22 98 33  
celine.moyne-bressand@ain.fr

### **Département de la Haute-Savoie Direction de la communication**

Cécile Menu  
Tél. 04 50 33 58 61  
media@hautesavoie.fr

### **Département de la Savoie Direction de la communication**

Véronique Lotito  
Tél. 04 79 96 73 26  
veronique.lotito@savoie.fr

### **Département de l'Isère Direction de la communication**

Jean-Corentin Poisson  
Tél. 06 86 69 98 01  
jean-corentin.poisson@isere.fr

### **Département de Saône-et-Loire Direction de la communication**

Edwige Labruyère  
Tél. 03 85 39 66 04  
e.labruyere@saoneetloire71.fr

### **Département de la Drôme Direction de la communication**

Céline Roupioz  
Tél. 04 75 79 26 57  
croupioz@ladrome.fr

### **Département de la Loire Direction de la communication**

Martial Mossmann  
Tél. 04 77 48 42 08 - 06 15 75 04 39  
martial.mossmann@loire.fr

### **Département de l'Ardèche Direction de la communication**

Sandrine Barberino  
04 75 66 71 46  
com@ardeche.fr

### **Département du Rhône Direction de la communication**

Olivia Thibault Hamelin  
Tél. 04 72 61 76 98  
olivia.thibault@rhone.fr

### **Métropole de Lyon Service presse**

Tél. 04 26 99 36 80  
04 26 99 39 51